



Mody GUIRO

President

Président

Kwasi ADU-AMANKWAH

General Secretary

Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé

Centre FOPADESC Agoè – Nyivé

B.P. : 4401 – Tel. : 00228 225 07 10

Fax : 00228 225 61 13

LOME - TOGO

Email : info@ituc-africa.org

Web : www.ituc-africa.org

Lomé, le 20 juin 2020

DÉCLARATION DE LA CSI-AFRIQUE A L'OCCASION DE LA COMMÉMORATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

L'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (www.ituc-africa.org) se joint au reste du monde pour célébrer la force et le courage de millions de personnes qui ont été contraintes de fuir leur pays d'origine pour échapper aux conflits ou aux persécutions.

La Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin, est l'occasion de rappeler au monde les questions importantes qui touchent les réfugiés et de reconnaître la résilience de ces derniers dans la reconstruction de leur vie.

La Journée mondiale des réfugiés était initialement connue sous le nom de Journée africaine des réfugiés avant que l'Assemblée Générale des Nations Unies ne la désigne officiellement comme une journée internationale en décembre 2000 pour exprimer sa solidarité avec le continent africain. Le 50ème anniversaire de la Convention des Nations Unies de 1951 sur le statut des réfugiés a également été célébré ce même jour. Le phénomène de demandeurs d'asile et de déplacés internes était au cœur des problèmes auxquels le continent africain faisait face.

La CSI-Afrique constate que la gestion du flux de réfugiés dans le monde est devenue la principale crise humanitaire. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à la fin de 2018, le monde comptait un nombre record de 70,8 millions de déplacés qui fuyaient les guerres ou les persécutions. Ce chiffre est le plus élevé que le HCR a enregistré depuis sa création en 1970.

Il est ressorti de ce chiffre que plus de 25 millions sont constitués des réfugiés, tandis que 41,3 millions sont des déplacés internes et 3,5 millions sont des demandeurs d'asile. Chaque jour, près de 44 000 personnes en moyenne fuient leurs foyers pour chercher protection dans une autre région de leur propre pays ou à l'étranger. Sur le

nombre total de réfugiés dans le monde, plus de 50 % sont des femmes et des jeunes de moins de 18 ans.

La violence, les conflits, les violations des droits de l'homme, les persécutions, les catastrophes ainsi que le changement climatique et environnemental figurent parmi les facteurs qui entraînent des déplacements et des mouvements forcés. Ces mouvements forcés engendrent des problèmes considérables dans les pays de premier asile, de transit et de destination ainsi que dans les pays d'origine. Ces problèmes comportent entre autres des effets réels et potentiels de ces populations sur les marchés du travail des pays d'accueil. L'accès au travail ou aux moyens de subsistance peut être interdit ou limité par la loi et les réfugiés qui parviennent à trouver du travail l'exercent principalement dans l'économie informelle.

La situation précaire des populations réfugiées les rend vulnérables aux pratiques discriminatoires qui peuvent conduire à l'exploitation, à la négation de leurs droits au travail et à des situations de travail forcé et de travail des enfants.

Il est incontestable que les réfugiés et autres personnes déplacées de force apportent une contribution importante à l'économie mondiale et au développement des pays d'accueil. Ils comblent les déficits de main-d'œuvre dans les secteurs des soins (domestiques et de santé), de l'agriculture et de l'alimentation, de la construction, du tourisme/de l'hôtellerie et du transport. Par conséquent, ils ne doivent pas être considérés comme une charge.

La crise sanitaire de COVID-19 les expose à des défis dont les effets sont plus sérieux que ceux des autres catégories de travailleurs. Beaucoup ont perdu leurs emplois et les revenus qui en découlaient. Un bon nombre d'entre eux travaillent sans équipement de protection individuelle et dans des environnements peu sûrs. En raison de la pandémie de COVID-19, la plupart des organisations humanitaires susceptibles d'aider les réfugiés ont revu leurs priorités pour faire face à la crise, et pour cela les questions sanitaires et connexes, y compris l'assistance juridique aux réfugiés, ont été suspendues.

La CSI-Afrique exprime sa solidarité envers les millions de réfugiés et de personnes déplacées et leurs familles en Afrique et dans le monde. Nous saluons les mesures encourageantes prises par certains gouvernements africains en révisant leurs législations afin de renforcer les capacités nationales de protection des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous appelons nos gouvernements à s'engager davantage dans la ratification et la mise en œuvre des instruments nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux réfugiés et aux autres groupes vulnérables. Nous leur demandons également de revoir et d'améliorer leurs législations du travail afin de faciliter l'accès des réfugiés au marché du travail et de garantir leur droit à la liberté d'association.

Nos pays doivent redoubler d'efforts en vue de mettre en place un système conjoint de coordination des réfugiés et des personnes déplacées à travers le continent. La coopération internationale en termes de partage d'informations et d'identification des réfugiés et autres personnes vulnérables doit également être renforcée.

La CSI-Afrique, en partenariat et en collaboration avec d'autres parties prenantes, continuera à plaider pour la volonté politique nécessaire et le développement de politiques et de programmes visant à relever les défis de la pauvreté, de l'insécurité, de la démocratie, des violations des droits de l'homme, de la corruption et de l'impunité qui sont les principaux facteurs contribuant au déplacement.



Kwasi Adu-Amankwah
Secrétaire Général